

Depuis le début du siècle la population de l'Ouest a produit une source incroyable de richesses nouvelles. Et que possèdent aujourd'hui les habitants de cette région? Des fermes hypothéquées, un outillage usé, et bien peu de richesses matérielles.

J'ai été très heureux d'apprendre de l'honorable représentant de Wood-Mountain (M. Donnelly) que ses commettants vivent aussi bien qu'il nous l'a indiqué. J'aimerais qu'il vienne voir la situation dans laquelle se trouvent certains habitants de ma circonscription. Il devrait aller voir quelques-uns de ses anciens amis qui ont été obligés d'aller s'établir plus au nord, sans qu'il y eût de leur faute. Pendant son discours, je me rappelais un de ses voisins, un homme qui possédait, il y a quelques années, une ferme superbe dans la circonscription de l'honorable député. Un jour, un cultivateur des Etats-Unis qui venait au Canada pour s'y établir se rendit chez cet homme au moment où les blés d'or ondulaient à la brise, et lui offrit \$40,000 comptant pour sa ferme avec la récolte. Cette ferme était alors libre de toute dette. Son propriétaire avait une jeune famille. Des pourparlers s'entamèrent. Pour ces gens-là, \$40,000 paraissait une grosse somme. Ils se demandaient s'ils vendraient ou s'ils ne vendraient pas. S'ils vendraient, que feraient-ils? Ce cultivateur ne voulait pas aller s'établir avec sa jeune famille dans une ville, petite ou grande, et il savait que, s'il vendait sa ferme pour en acheter une autre, il n'améliorerait pas sa situation. Il dit au visiteur: "Vous nous avez fait une belle offre, mais nous allons rester ici". Sans aucune faute de sa part, il vit le malheur s'abattre sur sa localité. Il demeure aujourd'hui dans une cabane en bois rond, dans ma circonscription. Il est arrivé dans le nord sans posséder un seul sou de son ancienne propriété de \$40,000.

M. DONNELLY: L'honorable député veut-il me permettre de lui poser une question?

M. NICHOLSON: Oui.

M. DONNELLY: Est-ce la faute du Gouvernement?

M. NICHOLSON: J'ai dit bien clairement que, sans aucune faute de sa part, cet homme n'est plus en possession d'une ferme de \$40,000.

M. DONNELLY: J'ai demandé si cela dépend du Gouvernement actuel ou d'un autre gouvernement. Ce sont les conditions climatiques...

M. NICHOLSON: L'honorable député a fait un discours tout à l'heure sans interruption de ma part. Je fais remarquer que cet homme, qui possédait autrefois une bonne

ferme dans la circonscription de mon honorable ami, en est aujourd'hui réduit à solliciter le secours de l'Etat. Je l'ai vu au moment où il allait solliciter du secours du Gouvernement pour la première fois, et je sais que c'était pour lui une démarche bien pénible.

Je tiens à déclarer à mes honorables collègues que plusieurs milliers de cultivateurs de l'Ouest canadien ont été forcés, sans aucune faute de leur part, de réclamer des secours. Je veux qu'il soit bien compris que je ne désire pas blâmer le gouvernement actuel, mais je prétends que ces gens, qui ont besoin de vivres, de vêtements, de soins médicaux, oui, de soins médicaux, et qui ont des enfants à faire instruire, ont aujourd'hui le droit de recevoir des secours. Je voudrais dire à l'honorable député de Wellington-Nord, qui est absent en ce moment, que nous ne créons pas de précédent en réclamant des secours pour nos gens de l'Ouest canadien qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont sans emploi. A la page 19 du mémoire soumis par le Manitoba à la Commission royale des relations entre le dominion et les provinces, on voit des statistiques indiquant ce que le peuple canadien a dû payer par suite de l'existence du tarif douanier. Il n'y a que deux provinces du dominion qui aient, en somme, bénéficié de l'imposition du tarif. Voici un tableau, extrait de ce mémoire, démontrant que sept des neuf provinces ont dû supporter un lourd fardeau pour assurer certains avantages à un petit groupe de manufacturiers:

Province	Perte annuelle nette par tête
Ile du Prince-Edouard	\$17.88
Nouvelle-Ecosse	12.28
Nouveau-Brunswick	11.67
Manitoba	13.25
Saskatchewan	28.16
Alberta	29.93
Colombie-Britannique	22.33

Notre tarif douanier n'a valu un gain net qu'à deux provinces. Leurs gains annuels par tête sont les suivants:

Province	Gain annuel net par tête
Ontario	\$11.03
Québec	15.15

A la page 22 du même volume il y a un tableau indiquant l'excédent que les cultivateurs ont dû payer en moyenne pour exploiter leurs fermes, par suite de notre politique douanière:

Automobiles et combustible	\$27.19
Machines, instruments, etc.	18.45
Matériaux de construction	7.16
Articles de ménage	12.60
Vêtements	24.41
Aliments	20.57
Total	110.38